



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 octobre 2021

N° 2021/10/11/01

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 29
 Nombre de votants : 33

Date de convocation :
 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Denis GATEL
Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMAN
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Laëtitia JURVILLIER
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Arnaud RADDE
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

Absents :	Catherine TAUPIN donne pouvoir à Denis GATEL
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	
Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Abords du collège Victor Ségalen – Echange de parcelles sans soulte avec le Département

Rapporteur : Pascal GUISET

Dans le cadre de la rétrocession à la ville de Châteaugiron du parking du collège Victor Segalen, il a été procédé au redécoupage de quelques parcelles afin de délimiter clairement les abords de l'Etablissement Scolaire, côté rue Jules Ferry et côté rue Sainte Croix.

Conformément aux plans de division joints (Annexe 1.1), la commune cède au Département les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Usage	Contenance
AD n° 404	Entrée goudronnée	162 m ²
AD n° 406	Entrée goudronnée	4 m ²
AD n° 407	Entrée goudronnée	15 m ²
AD n° 397	Espace vert	5 m ²
TOTAL		186 m²

Le Département cède à la ville les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Usage	Contenance
AD n° 402	Espace vert	19 m ²
AD n° 403	Espace vert	2 m ²
AD n° 399	Espace vert	2 m ²
AD n° 401	Parking	2 492 m ²
TOTAL		2 515 m²

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le 18 OCT 2021

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_01-DE

Il est précisé que le service des domaines a été interrogé quant aux parcelles faisant partie d'un Département, représentant une surface de 186m². La cession de ces parcelles faisant partie d'un échange global ayant pour but la rétrocession du parking ainsi que la clarification des limites aux abords du Collège, il est proposé de ne pas suivre l'avis des domaines (Annexe 2.1) et de procéder avec le Département à cet échange foncier sans soulte de part ni d'autre.

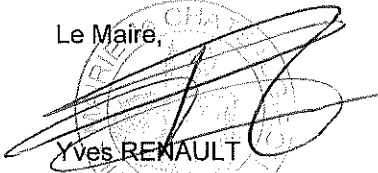
**Vu les plans de division établis par QUARTA géomètre-expert,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 21 septembre 2021,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'échange de terrains dans les conditions précisées ci-dessus,
- charge M. Le Maire de signer les actes et toutes les pièces afférentes à cet échange foncier,
- précise que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notariés seront à la charge du Département.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

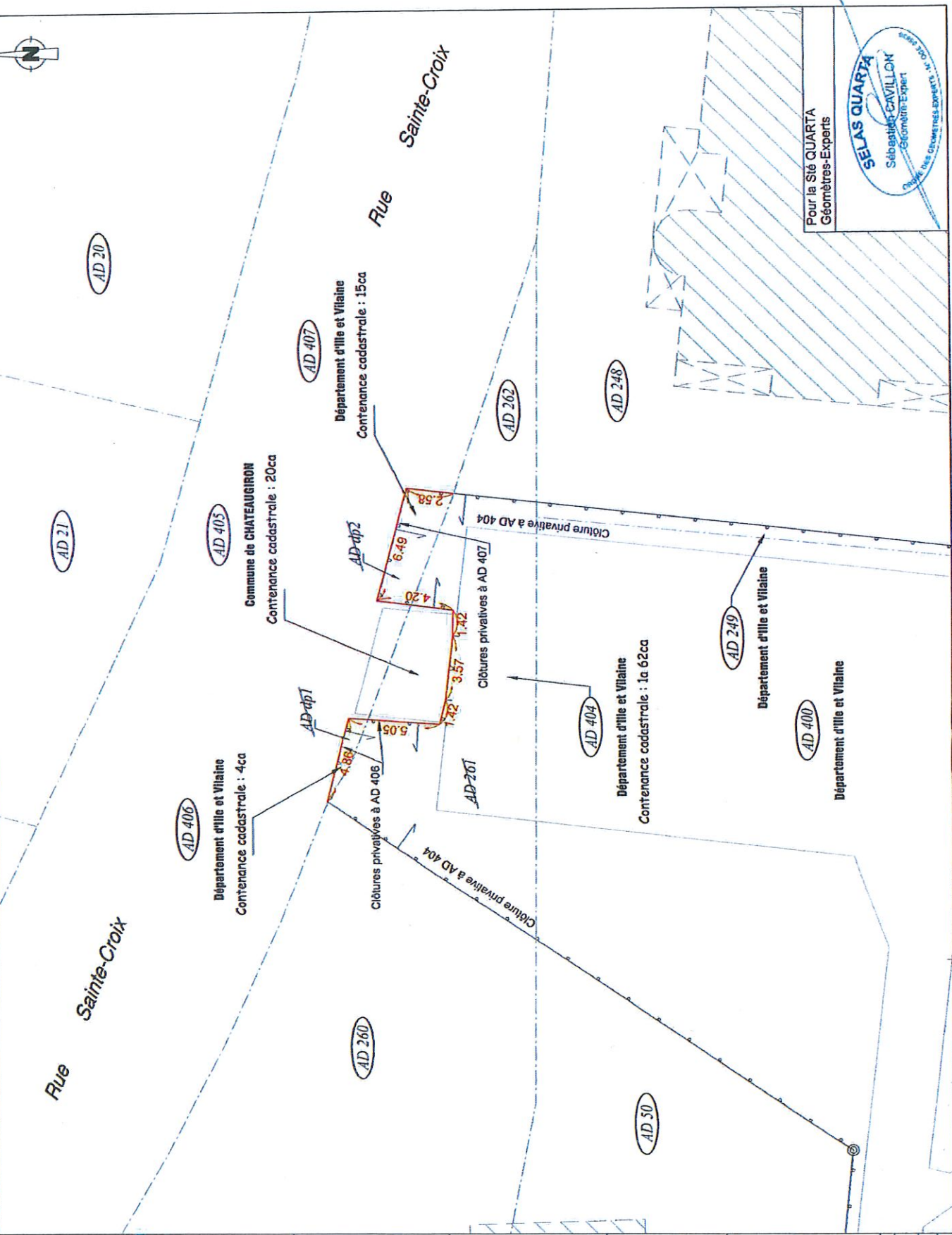


Yves RENAULT

Stamp: COMMUNE DE CHATELAINVILLE-LE-VILAIN

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
 Reçu en préfecture le 15/10/2021
 Affiché le **18 OCT. 2021**
 ID : 035-2000654483-20211011-2021_10_11_01-DE

Indice	Date	Nature de l'opération
A	15/04/2021	Opération de terrain
B	17/05/2021	Première édition du plan
B	23/08/2021	Nouvelle numérotation cadastrale-DVPC n°1132v du 04/08/21



SELAS QUARTA
 Sébastien CAVILLON
 Géomètre-Expert
 Pour la Sié QUARTA
 Géomètres-Experts

QUARTA
 GEOMETRE-EXPERT
 AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
 123 rue du Temple de Bloné
 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
 Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
 contact@quarta.fr
 WWW.QUARTA.FR

CHATEAUGIRON (35)
 Collège
 Référence Cadastre: AD 261

PLAN DE DIVISION
 PROPRIETAIRES:
 Commune de CHATEAUGIRON
 ACQUEREURS:
 Département d'Ille et Vilaine
 Commune de CHATEAUGIRON

PLAN 01
 — Limite de division
 - - - Limite figurative sans valeur juridique (n'a pas fait l'objet de bornage ou de contrôle de bornage)

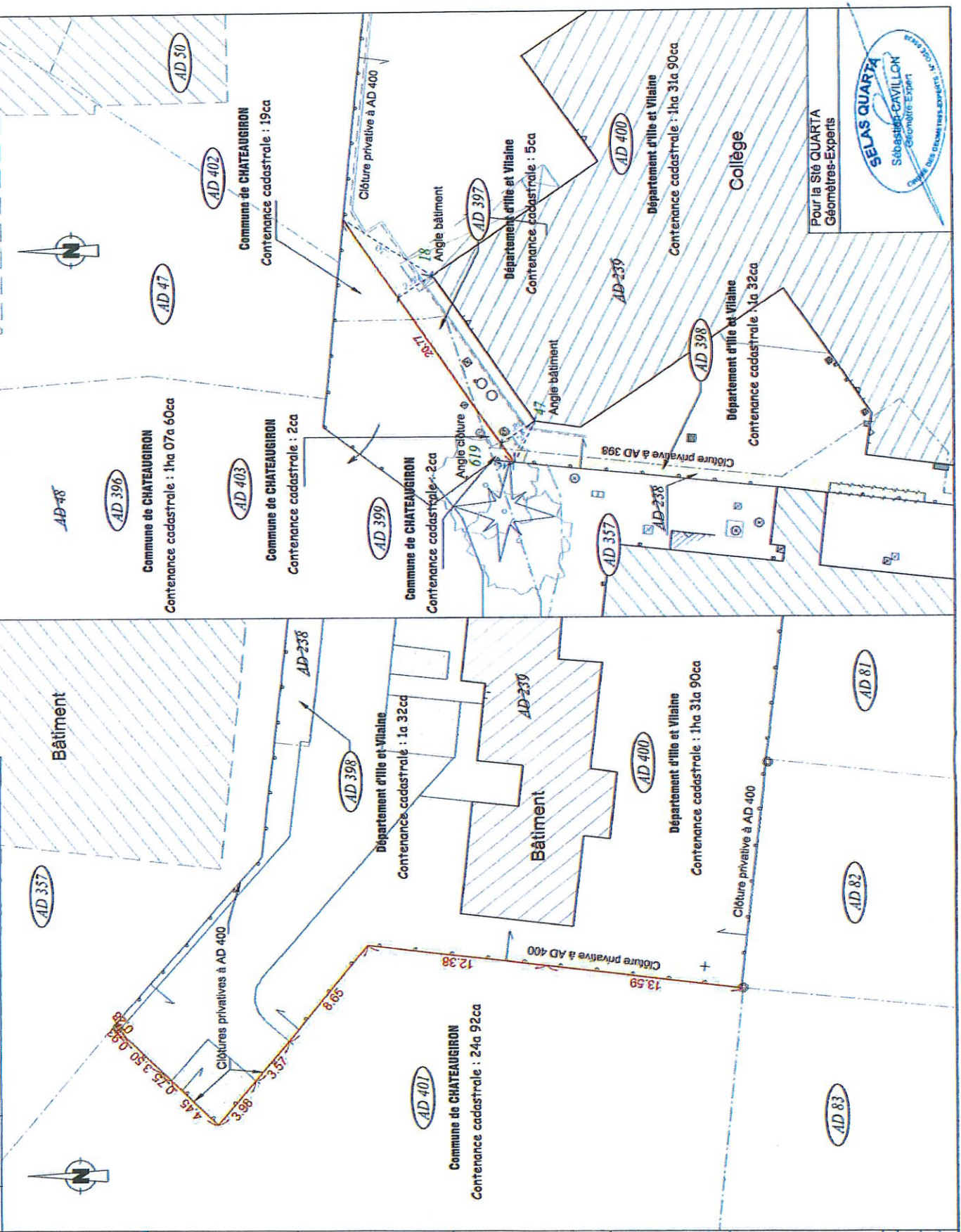
LEGENDE

- Breche
- Piquet
- Borne OGE nouvelle
- Borne OGE existante
- Clôtures
- EDF
- PTT
- Lampadaire
- Bouche d'eau
- Compteur d'eau
- Assainissement EU-EP

Dossier n°:
 SJ20210862 A
 Affaire suivie par:
 L. Ludan
 Système Planimétrique 1:63-Zone 7 (CC48)
 Echelle:
 1/200

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
 Reçu en préfecture le 15/10/2021
 Affiché le 18 OCT 2021
 ID : 035-2006183-20211014243_10_11_014DE

Index	Date	Nature de l'opération
	15/04/2021	Opération de terrain
A	17/05/2021	Première édition d. plan
B	23/05/2021	Nouvelle numérotation cadastrale-DVPC n° 131C du 04/05/21



SELAS QUARTA
 Sébastien CAVILLON
 Géomètre-Expert
 Pour la Siè QUARTA
 Géomètres-Experts

QUARTA
 GEOMETRE-EXPERT
 AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
 123 rue du Temple de la Loire
 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
 Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
 contact@quarta.fr
 WWW.QUARTA.FR

CHATEAUGIRON (35)
 Collège
 Référence Cadastre: AD 261

PLAN DE DIVISION
 PROPRIETAIRES:
 Commune de CHATEAUGIRON
 Département d'Ille et Vilaine
 ACQUEREURS:
 Département d'Ille et Vilaine
 Commune de CHATEAUGIRON

PLAN 02
 101 Point de Référence
 --- Limite de division
 --- Limite figurative sans valeur juridique (n'a pas fait l'objet de bornage ou de contrôle de bornage)

LEGENDE	
+ borne	EDP
o piquet	PTT
⊙ borne OCE nouvelle	Lampadaire
⊙ borne OCE existante	Bois de feu
⊙ clôture	Compteur d'eau
⊙ talus / fossé	Assainissement EU-EP

Dossier n° :
SJ20210862 A
 L. Ledan
 Système Planimétrique 1:50-Zone 7 (CC48)
 Echelle: 1/250



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021 / 3000 500

Affiché le **18 OCT. 2021**

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_01-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 23/07/21

**Direction régionale des Finances
Publiques de de Bretagne et du
département d'Ille et Vilaine**

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP72102
35021 Rennes cedex 9

téléphone : 02 99 66 29 11

mél. : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe PLACIER

téléphone : 02 99 66 29 11

courriel : philippe.placier1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2021-35069-56980

Le Directeur régional des Finances
publiques de Bretagne et du
département d'Ille et Vilaine

à

Monsieur Le Président

Conseil Départemental d'Ille et
Vilaine

Direction des Grands Travaux
d'Infrastructures 1 avenue de la
Préfecture
CS 24218 35042 Rennes

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Parcelle à usage de terrain
à bâtir

Adresse du bien :

Collège Victor Segalen 34
Rue Jules
Ferry 35410 Chateaugiron.

Département :

Ille et Vilaine

Valeur vénale :

La valeur vénale peut être
estimée à
1 000 €. Avec une marge
d'appréciation de 10 %.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Chateaugiron Hôtel de Ville Boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 Chateaugiron

affaire suivie par : Monsieur Belloir

2 - DATE

de consultation : 22/07/2021

de réception : 22/07/2021

de visite :

de dossier en état :

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession dans le cadre d'un échange

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Emprises d'une surface totale indiquée de 186 m² issue de la parcelle cadastrée AD n°239 d'une contenance totale de 1 ha 57 a 03 ca et AD n°261 d'une contenance totale de 1 a 82 ca.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Chateaugiron Hôtel de Ville Boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 Chateaugiron.

- situation d'occupation : Bien évalué libre ou loué. En cas d'occupation, prévoir un abattement de 10%.

6 - URBANISME - RÉSEAUX

PLU a été approuvé par délibération municipale en date du 07 octobre 2019 et complété par délibération municipale en date du 20 janvier 2020. La zone UL correspond aux secteurs dédiés aux équipements, et aux activités de sports, de plein air et de loisirs.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Non recherché

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale peut être estimée à 1 000 €. Avec une marge d'appréciation de 10 %.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le **18 OCT. 2021**

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_01-DE

-
-
Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

publiques et par délégation, Pour le Directeur Régional des Finances



Placier Philippe

Directeur Évaluateur

Ins

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 11 octobre 2021

N° 2021/10/11/02

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Date de convocation :
5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Laëtitia MIRALLES	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Denis GATEL
Tiphany LANGOUMOIS	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMAN
Claudine DESMET	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Bertrand TANGUILLE	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Bruno VETTIER	Vincent BOUTEMY	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Ludovic LONCLE	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Laëtitia JURVILLIER
Schirel LEMONNE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Arnaud RADDE
	Emeline HENON		

<i>Absents :</i>	
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	Catherine TAUPIN donne pouvoir à Denis GATEL
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	
Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Acquisition d'un terrain rue des Rolliers

Rapporteur : Yves RENAULT

Dans l'objectif d'assurer un développement maîtrisé des équipements, un emplacement réservé - n° 21 du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme en vigueur (Annexe 1.2) - à la construction d'un équipement public a été déterminé rue des Rolliers. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZB n°5, située à l'Ouest du centre de secours.

Dans le but d'une acquisition à l'amiable, des échanges se sont tenus avec les propriétaires et ont abouti à un accord de principe faisant porter l'achat du terrain sur une superficie d'environ 34 000m².

Il est précisé que le terrain doit accueillir le centre technique ainsi que la cuisine centrale. Une étude sera lancée pour la réalisation du centre technique quant à la cuisine centrale, une étude a déjà été réalisée.

Le service des domaines a été interrogé sur la valeur de la parcelle ZB n°5, celle-ci a été estimée à 3.50 €/m² avec une marge d'appréciation de 15%. Toutefois, le terrain situé en majeure partie en zone 1AUL, ne nécessitant pas de modifier le PLU pour le rendre constructible et le terrain étant situé à proximité immédiate de la zone agglomérée donc à proximité des réseaux, l'estimation des Domaines est apparue trop basse.

De ce fait, les négociations avec les propriétaires ont abouti au prix de 3.50 € auquel la marge de 15% a été appliquée, le tout majoré de 12% soit un prix au m² de 4.50€.

Un bornage contradictoire sera réalisé par un géomètre afin de déterminer la contenance réelle du

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le 18 OCT. 2021

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_02-DE

terrain. Une indemnité d'éviction sera versée à l'exploitant agricole selon calcul en vigueur.

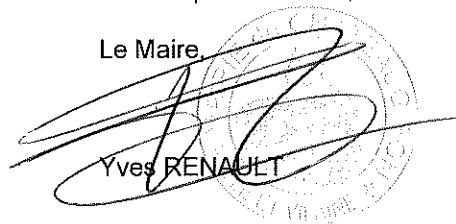
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 21 septembre 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les modalités d'acquisition précédemment détaillées,
- charge M. Le Maire de missionner un géomètre afin de déterminer les limites et la contenance précise du terrain,
- précise que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la collectivité,
- autorise M. Le Maire à signer l'acte établi par Maître DETCHESSAHAR, notaire à Châteaugiron, et toutes les pièces ayant trait à cette acquisition.

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Yves RENAULT

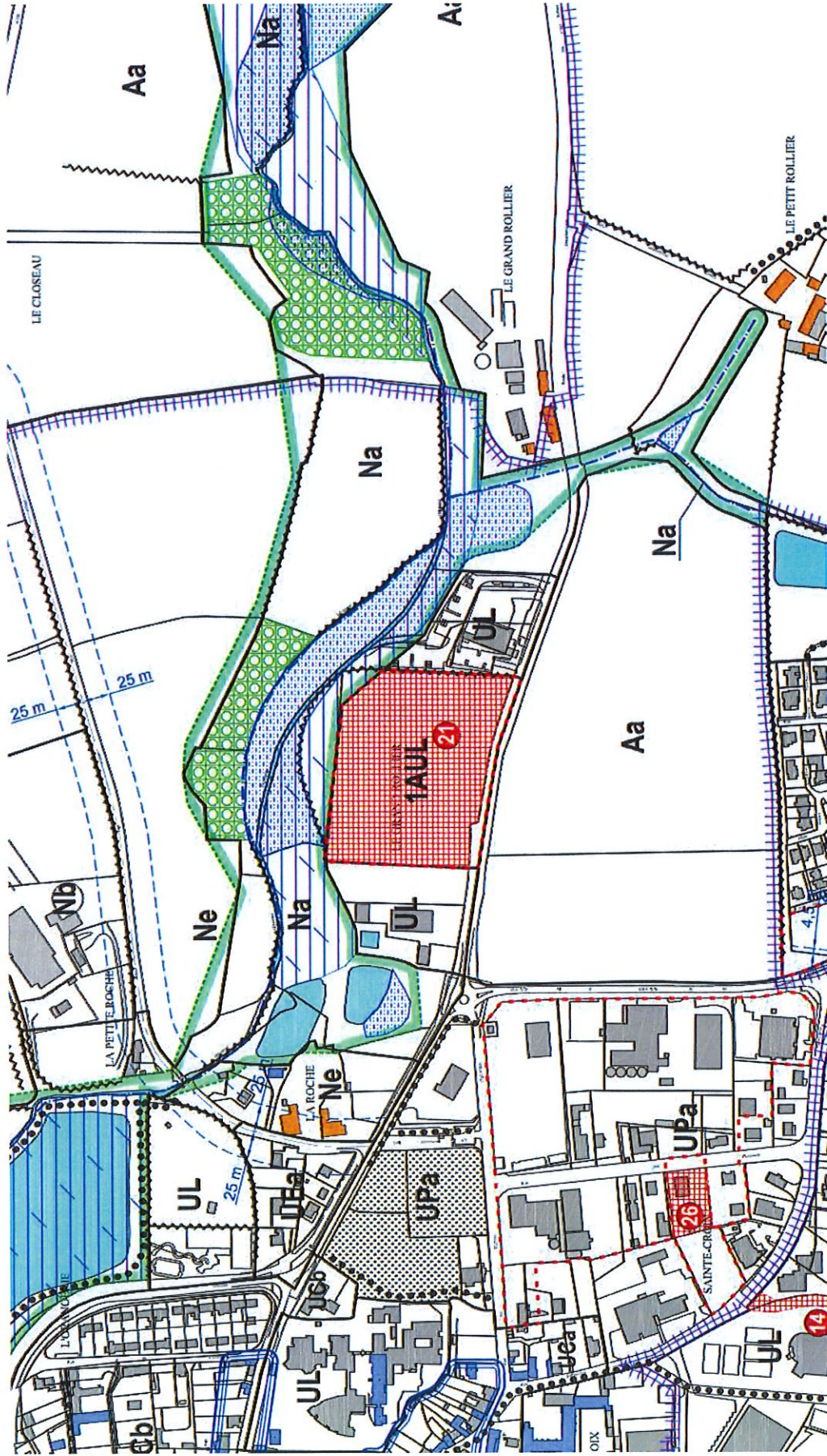
Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le **18 OCT. 2021**

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_02-DE

Extrait plan de zonage – PLU en vigueur





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 octobre 2021

N° 2021/10/11/03

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 29
 Nombre de votants : 33

Date de convocation :
 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Denis GATEL
Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMAN
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Laëtitia JURVILLIER
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Arnaud RADDE
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

Absents :	Catherine TAUPIN donne pouvoir à Denis GATEL
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	
Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Autorisation d'ester en justice devant la Cour Administrative d'appel de Nantes

Rapporteur : Pascal GUISET

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 2122-22 fixe limitativement les matières qui peuvent être déléguées par le Conseil Municipal au Maire.

Par délibération n°2020/06/15/02, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire de la commune de Châteaugiron la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance.

Dans le cadre de la procédure contentieuse relative au projet d'Aménagement du lotissement les Hauts de Saint-Nicolas comptant 14 lots libres, le Permis d'Aménager délivré le 27 avril 2020 aux Consorts MASSOT puis transféré au Groupe LEGENDRE IMMOBILIER en date du 14/04/2021, a fait l'objet d'un recours contentieux enregistré auprès du Tribunal Administratif de Rennes en date du 08 juillet 2020.

En date du 22 juin 2021, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté la requête contre l'arrêté du 27 avril 2020 après avoir considéré qu'aucun des moyens de légalité invoqués n'était fondé.

Suite à ce jugement, une requête en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes a été notifiée à la commune. Le recours tend à l'annulation du jugement prononcé le 22/06/2021 par le Tribunal Administratif de Rennes ainsi que du Permis d'Aménager accordé le 27/04/2020.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_03-DE

Compte-tenu de cette requête en appel,

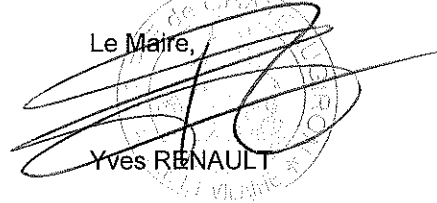
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 21 septembre 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à ester devant la Cour administrative d'appel de Nantes,
- autorise Monsieur Le Maire à choisir le Cabinet Martin Avocats pour représenter la commune de Châteaugiron,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à la procédure.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 octobre 2021

N° 2021/10/11/04

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 29
 Nombre de votants : 33

Date de convocation :
 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Denis GATEL
Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMAN
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Laëtitia JURVILLIER
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Arnaud RADDE
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

Absents :	Catherine TAUPIN donne pouvoir à Denis GATEL
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	
Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Dénomination d'une venelle

Rapporteur : Pascal GUISSSET

Dans le cadre d'une opération privée, une venelle permettant de relier la rue Alexis Garnier et la rue Aristide Courau a été créée (Annexe 1.4). L'Association Historique du Pays de Châteaugiron a proposé de la dénommer «Abbé Jean Legoux», en hommage à ses fonctions de vicaire qu'il exerça au sein de la ville de Châteaugiron. L'Abbé Jean Legoux a également réalisé des décors pour le théâtre, une fresque pour l'hôtel-restaurant Le Cheval-Blanc ainsi qu'un triptyque pour la chapelle d'Amanlis.

**Vu la proposition formulée par l'Association Historique du Pays de Châteaugiron,
 Vu l'information communiquée en commission urbanisme et travaux en date du 21 septembre 2021,**

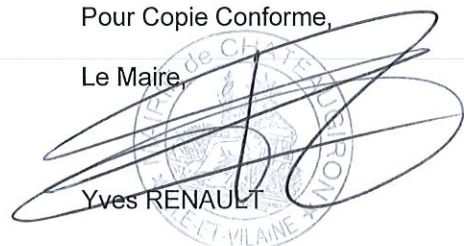
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la dénomination de la venelle comme proposée : «Abbé Jean Legoux»

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



Département :
ILE-ET-VILAINE

Commune :
CHATEAUGIRON

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 27/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

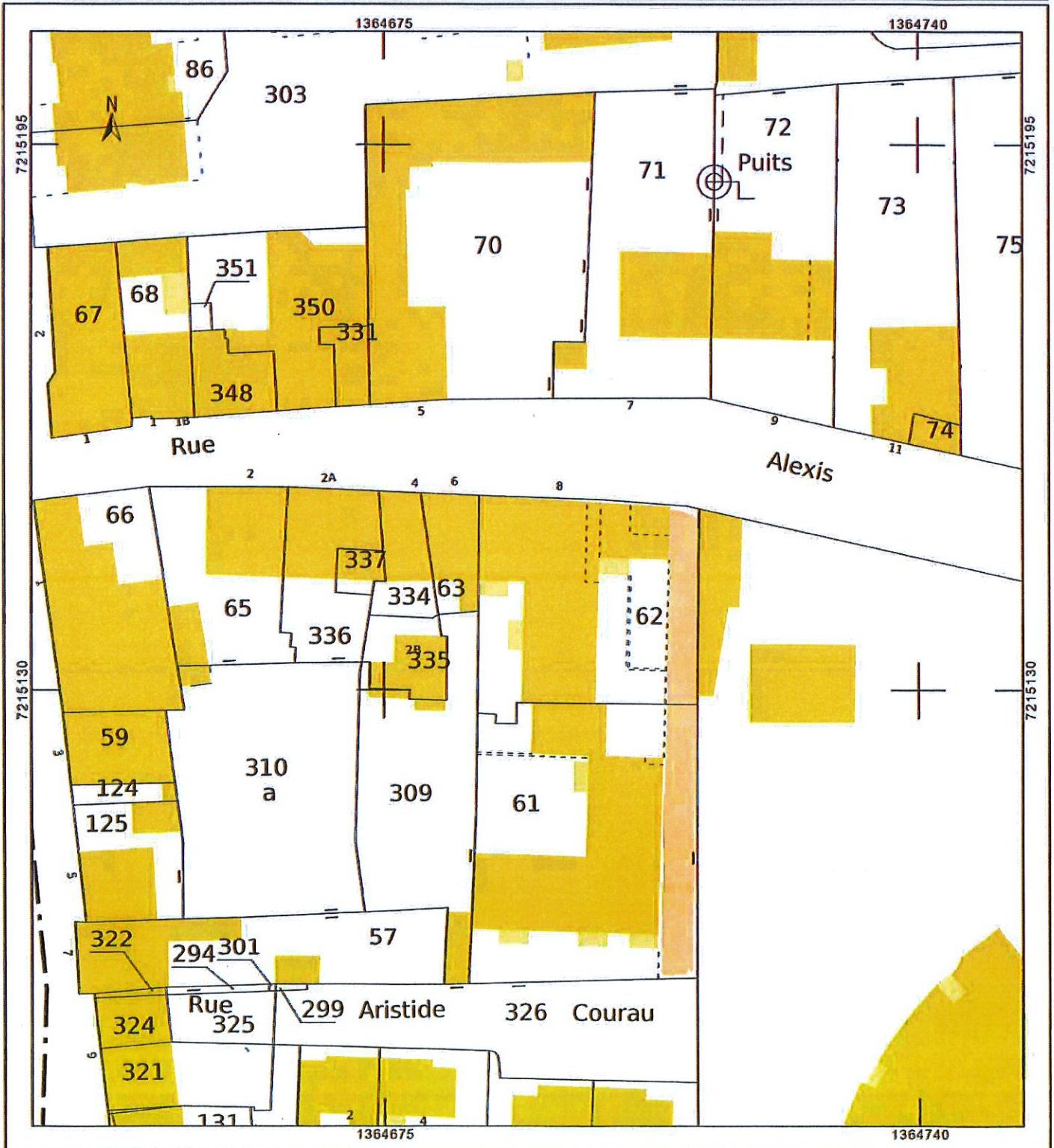
Affiché le 18 OCT 2021

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_04-DE

3 Bd Maréchal BP 12301 35073
35029 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 - fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le **18 OCT. 2021**
ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_05-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 octobre 2021

N° 2021/10/11/05

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents : **29**
Nombre de votants : **33**

Date de convocation :
5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Denis GATEL
Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMAN
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD
Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Laëtitia JURVILLIER
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Arnaud RADDE
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

<u>Absents :</u>	Catherine TAUPIN donne pouvoir à Denis GATEL
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	
Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Installations classées – Elevage porcins à Saint-Jean-Sur-Vialine – Demande d'enregistrement présentée par la SCEA de l'ORTIE

Rapporteur : Denis GATEL

Par arrêté Préfectoral du 31 août 2021, une consultation du public est ouverte depuis le 27 septembre 2021 jusqu'au 27 octobre 2021 inclus. Cette consultation fait suite à la demande présentée par la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) DE L'ORTIE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet qui concerne la restructuration d'un élevage porcine situé à SAINT-JEAN-SUR-VILAINE et la modification du plan d'épandage.

A ce jour, la SCEA est autorisée à exploiter un atelier porcine selon les caractéristiques suivantes

	Effectifs
Post-sevrage (places)	624
Porcs en engraissement (places)	1228
TOTAL Animaux équivalents	1353

Le projet consiste en la restructuration de l'élevage et l'augmentation des effectifs. Le post-sevrage actuel est transformé en porcs charcutiers (engraissement) et une nouvelle porcherie post-sevrage sera créée. Les effectifs après projet seront les suivants :

	Effectifs
Post-sevrage (places)	840
Porcs en engraissement (places)	1514
TOTAL Animaux équivalents	1682

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le **18 OCT. 2021**

ID : 035-200064483-20211011-2021_10_11_05-DE

Le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle fosse de stockage lisier de 600m³ afin de permettre une durée de capacité de 10 mois.

L'élevage après projet produira 15900 unités d'azote, 8935 unités de phosphore et 10332 unités de potasse sous forme de lisier (2844m³). Le lisier produit par les animaux restera stocké sous les animaux (préfosse d'une capacité de 1416m³) et dans 2 fosses extérieures dont l'une est en projet (capacité totale des fosses : 952m³). Les 2368m³ de stockage permettront d'avoir une durée de stockage de 10 mois. Le lisier produit par l'atelier porcin sera épandu sur les terres en propre de la SCEA DE L'ORTIE et sur les terres de 10 prêteurs. Le plan d'épandage est déployé sur une surface de 455.41 hectares épandables qui permet une pression azotée de 124 unités/ha de Surface Agricole Utile (SAU). La pression en phosphore est de 58 unités/ha de SAU.

Le plan d'épandage s'étend sur les communes de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, MARPIRE, CHATEAUBOURG, LA BOUEXIERE, DOMAGNE et CHATEAUGIRON.

La surface totale concernée par le plan d'épandage représente un cumul de 538.66 ha et 455.41 ha sont épandables (27% des surfaces retenues au plan d'épandage sont situées sur la commune de Châteaugiron).

Les distances d'éloignement retenues vis-à-vis des habitations est de 50m pour le plan d'épandage, considérant que le délai d'enfouissement est inférieur à 12 heures et est complété par l'utilisation d'une rampe à pendillard sur les sols nus. La rampe à pendillard est utilisée pour tous les épandages (maïs, céréales, prairies...). Par rapport au point d'eau (forage, point d'infiltration rapide...) une distance de 35m est appliquée.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 21 septembre 2021,

Après en avoir délibéré à 27 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable sur la demande présentée par la SCEA DE L'ORTIE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet qui concerne la restructuration d'un élevage porcin situé à SAINT-JEAN-SUR-VILAINE et la modification du plan d'épandage

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT